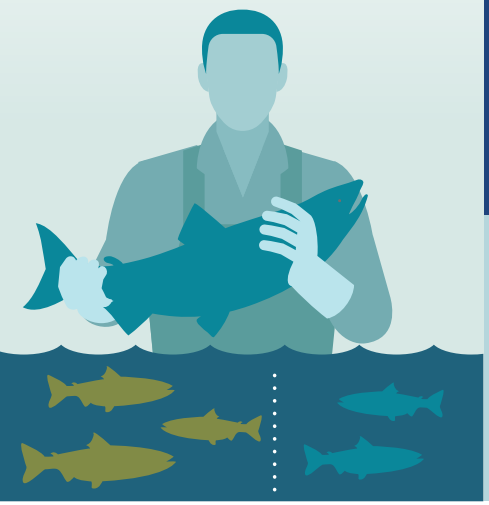
PRISES ACCESSOIRES DANS LES FERMES PISCICOLES DE LA C.-B.

La plupart des fermes piscicoles de la Colombie-Britannique utilisent des filets permettant un mouvement continu de l'eau qui favorise la santé des poissons. Bien que ces filets soient dimensionnés pour contenir les poissons d'élevage, ils peuvent permettre aux petits poissons sauvages de nager dans et hors de la ferme. Si des poissons sauvages sont capturés pendant les activités de manipulation, telles que la récolte ou le transfert de poissons, ils sont appelés **prises accessoires**. Pour réduire ce risque qu'encourent les poissons sauvages, Pêches et Océans Canada (MPO) exige que les exploitants piscicoles suivent des règles strictes de surveillance, de réduction et de déclaration des prises accidentelles.

QUELLES SONT LES EXIGENCES DU MPO ?

PRÉVENTION

Les exploitants de fermes piscicoles doivent concevoir et utiliser les filets et l'équipement de manière à causer le moins de dommages aux poissons sauvages, et à mettre en place des mesures pour trier les prises accessoires et les poissons d'élevage.



PENDANT LES ACTIVITÉS DE MANIPULATION

Les règles d'élimination en toute sécurité des **prises accessoires mortes** doivent être respectées.



Les prises accessoires vivantes doivent être soigneusement et immédiatement relâchées à l'extérieur de la ferme piscicole.



Les agents des pêches ou les gardes-pêche du MPO **effectuent des inspections** pour observer et s'assurer que les mesures d'atténuation sont correctement mises en œuvre et pour vérifier la bonne tenue des registres en bonne et due forme.

DÉCLARATION

Les exploitants doivent tenir les registres des prises accessoires et soumettre les rapports au MPO chaque trimestre.

Les données sont résumées et rendues publiques.

https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/0bf04c4e-d2b0-4188-9053-08dc4a7a2b03

Même si les poissons sauvages sont souvent observés dans les fermes marines, beaucoup sont relâchés vivants. L'impact sur les populations de poissons sauvages est considéré comme très faible par rapport à la pêche commerciale et à d'autres activités.

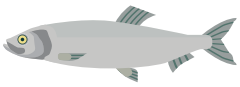


EN GÉNÉRALE LES HARENGS DU PACIFIQUE REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES MORTALITÉS ANNUELLES DES PRISES ACCESSOIRES, ALORS QUE LE NOMBRE DE SAUMONS DU PACIFIQUE TROUVÉS DANS LES ÉLEVAGES EST TRÈS FAIBLE.

HARENG DU PACIFIQUE	SAUMONS DU PACIFIQUE
>90%	<0.5%

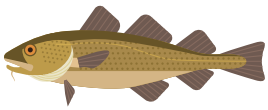
ESPÈCES DES PRISES ACCESSOIRES

HARENG



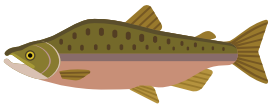
Clupea pallasii (hareng du Pacifique)

MORUE



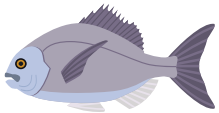
Gadidae (morue du Pacifique, poulamon du Pacifique et goberge de l'Alaska)

SAUMONS



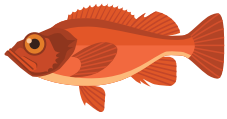
Oncorhynchus sp. (rose, rouge, kéta, chinook et coho)

DIATRÈMES



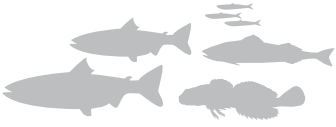
Embiotocidae (perche-méné, ditrème rayé, perche de pilotis, etc.)

SÉBASTES



Sebastidae (sébaste noir, sébaste cuivré, sébaste à queue jaune, etc.)

AUTRES



Une très faible quantité de toutes les autres espèces est signalée (anchois du Pacifique, morue charbonnière, espèces de chabots, etc.)

Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2026

Cat. No. Fs144-92/2026F-PDF ISBN 978-0-660-98279-3

Canada